

Lutte contre les maladies et ravageurs des plantes dans les zones tampons et les lieux fréquentés par les personnes vulnérables interdits de produits phytopharmaceutiques (AGRÉÉ PHYTOLICENCE)

 4 h  60,00 €

Public

La formation s'adresse aux travailleurs du secteur vert - entrepreneurs parcs et jardins, horticulteurs, jardiniers, paysagistes, pépiniéristes, arboristes, agronomes, agriculteurs.

Types de phytolice concernés : P1 / P2 / P3 / NP

Objectifs

Au terme de cette formation, le participant aura une connaissance théorique afin de réaliser ou de faire réaliser un traitement phytosanitaire en respectant les législations en matière de respect des zones tampons d'une part et de respect des lieux fréquentés par des personnes vulnérables (écoliers, nourrisson, ...) d'autre part. De plus, le participant aura acquis des connaissances théoriques afin d'appliquer une méthode alternative pour lutter contre les ravageurs et maladies des plantes sur les surfaces interdites de produits phytopharmaceutiques par les législations en matière de respect des zones tampons (jardins, parcs ou parcelle agricole) et dans des lieux fréquentés par des personnes vulnérables (écoles, crèches, etc.).

Types de phytolice concernés : P1 / P2 / P3 / NP

Ce module de formation a pour but d'expliquer aux apprenants la législation en rapport avec les zones tampons et lieux ou séjours des personnes vulnérables. Actuellement, ces aspects de la législation sont perçus comme très complexe par les professionnels du secteur vert.

Ensuite, la formation se concentrera sur une méthode alternative de lutte contre les ravageurs afin de permettre aux apprenants de gérer les insectes et maladies cryptogamiques dans les zones interdites de produits phytosanitaires tout en respectant la législation. La méthode alternative de lutte contre les ravageurs et maladies des plantes présentée a été mise au point par deux agronomes américains - Cary Reams et John Kempf. Elle est, à ce jour, de plus en plus utilisée en agriculture raisonnée et/ou biologique en Europe et aux Etats-Unis.

Au terme de la formation, afin de vérifier les compétences acquises par les apprenants, un exercice pratique sera réalisé sur base de résultats obtenus avec un réfractomètre. Lors de cet exercice, les apprenants devront être capables de situer le niveau de santé de la plante et d'indiquer, si besoin le type de soins à réaliser.

Contenu de la formation:

- Introduction
- Base légale
- Cause des dépassements des normes dans les eaux
- Zones tampons vis-à-vis des eaux
- Zones tampons vis-à-vis des lieux fréquentés par des personnes vulnérables
- Zones spécifiques à protéger
- Rappel des principes de lutte intégrée
- Principales causes des attaques de ravageurs et maladies sur les plantes
- L'étude du Brix (taux de sucre et de minéraux) des plantes afin de gérer et utiliser les apports de minéraux pour installer une microbiologie favorable aux plantes.

- La photosynthèse
- Le sol idéal dans ses différentes composantes minérales et organiques
- Restauration de l'équilibre microbiologique champignon/bactéries du sol
- Les minéraux, au-delà de l'équilibre des sols : l'impact de la nutrition sur les maladies et ravageurs des plantes
- Les acides aminés : impact sur la nutrition des plantes
- Le réfractomètre
- Les résultats en photos sur différentes cultures maraichères et agricoles
- Cas pratiques
- Séance de questions-réponses

Informations pratiques

> Droit d'inscription

60,00 €

✓ Cette formation est agréée "chèques formation".

> Horaires

📍 Verviers

- > Le 9 novembre 2021
De 17h30 à 21h30

📍 Villers-le-Bouillet

- > Le 29 novembre 2021
de 9h à 13h

📍 Liège

- > Le 22 septembre 2021
17h30-21h30

> Certificat - Attestation

Attestation de participation

> Reconnaissance

Cette formation est agréée et donne l'accès à 1 unité de formation continue dans le cadre de l'arrêté ministériel du 24/05/2016 exécutant l'arrêté du Gouvernement wallon du 28/04/2016 relatif à la formation initiale et continue et à l'évaluation des connaissances nécessaires pour l'obtention et le renouvellement d'une phytolice.

Pour tout renseignement sur la phytolice en Région Wallonne, consultez le site web de référence suivant: <https://www.pwrp.be/phytolice> (<https://www.pwrp.be/phytolice>) .

Lutte contre les maladies et ravageurs des plantes dans les zones tampons et les lieux fréquentés par les personnes vulnérables interdits de produits phytopharmaceutiques (AGRÉÉ PHYTOLICENCE) - Le mardi 9 novembre 2021, Verviers

Renseignements

Tél. : 087/32.54.55

€ 60,00 € ou 4 chèque-formation

 **Dates de formation**
Le mardi 9 novembre 2021

Horaire
De 17h30 à 21h30

 **Site de Verviers**

Rue de Limbourg, 37
4800 Verviers
Belgique

inscription-Verviers@centreifapme.be

[087/32.54.55](tel:087325455)

Formateur

Formateur détenteur d'une phytolice de type P3 et habilité à dispenser le module de formation

Lutte contre les maladies et ravageurs des plantes dans les zones tampons et les lieux fréquentés par les personnes vulnérables interdits de produits phytopharmaceutiques (AGRÉÉ PHYTOLICENCE) - Le lundi 29 novembre 2021, Villers-le-Bouillet

Renseignements

085/27.14.10

€ 60,00 € ou 4 chèque-formation

 **Dates de formation**
Le lundi 29 novembre 2021

Horaire
de 9h à 13h

 **Site de Villers-Le-Bouillet**

Waremme 101
4530 Villers Le Bouillet
Belgique

Inscription-Villers@centrefapme.be

[085/27.14.10](tel:085271410)

Formateur

Carl DE VLEESCHOUWER, détenteur d'une phytolice de type P3

Lutte contre les maladies et ravageurs des plantes dans les zones tampons et les lieux fréquentés par les personnes vulnérables interdits de produits phytopharmaceutiques (AGRÉÉ PHYTOLICENCE) - Le mercredi 22 septembre 2021, Liège

Renseignements

Tél : 04/ 229.84.20

Pour tout renseignement sur la phytolice en Région Wallonne, consultez le site web de référence suivant: www.pwrp.be/phytolice (<https://www.pwrp.be/phytolice>) .

€ 60,00 € ou 4 chèque-formation

 **Dates de formation**
Le mercredi 22 septembre 2021

Horaire
17h30-21h30

 **Site de Liège Sainte-Beuve**

Boulevard Sainte-Beuve, 1
4000 Liège
Belgique

inscription-sainte-beuve@centreifapme.be

[04/229.84.20](tel:042298420)

Formateur

Formateur détenteur d'une phytolice de type P3 et habilité à dispenser le module de formation